

Valence, le 11 avril 2011

## **COMMISSION CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE**

### **DE LA DROME**

#### **Réunion du vendredi 8 Avril 2011 en Préfecture**

assistaient à la réunion :

#### **Membres titulaires :**

M. Pierre-André DURAND, Préfet de la Drôme  
Mme Nathalie BAKHACHE Directrice de Cabinet  
M. Antoine BIRCKEL représentant M. le Président du Conseil Général  
M. Philippe MARCHESINI Directeur Départemental Adjoint des Territoires  
Mme Isabelle BOGELMANN représentant le DDCS  
Mme Muriel BERNARD représentant M. l'Inspecteur d'académie  
M. Le Commandant François HAOUCHINE représentant le Commandant du groupement de gendarmerie de la Drôme  
Mme le Commissaire Divisionnaire Christine SEGHETTI représentant le DDSP  
M. Gilbert BOUCHET, Maire de Tain l'Hermitage représentant le Conseil Général  
M. Gérard ESSON, Adjoint au maire de Bourg les Valence  
Mme Annie VINCENT, adjointe au Maire de Chabeuil  
Mme Anne-Marie CHIROUZE, Adjointe au Maire de Crest  
M. Gérard ORIOL, Maire de Saint Rambert d'Albon  
Mme Thérèse MULLER représentant les gens du voyage  
Mme Yvonne SOULES, représentant le mouvement évangélique des gens du voyage  
M. Jean-Michel VERSTRAETE, président de l'ADAAR  
M. Francis FRITSH, représentant le président de la CAF  
Mme Geneviève SABATIER représentant le président de la MSA

#### **Membres suppléants :**

M. Jacques LADEGAILLERIE, Maire de Loriol représentant le Conseil Général  
M. Romaric MARTEL, Directeur de l'ADAAR

Invités :

M. Christian DASSE-VINAY, Vice président de la CC de Bourg de Péage  
M. Philippe CHANOVE, Maire de Parnans  
Mme Isabelle ROUX, Présidente de Habitat Pays de Romans  
M. Jean Pierre BERARDIN Vice président de la CA Pays de Romans  
Mme Frédérique BOMPARD, CA Pays de Romans  
Mme Nathalie VELLE-SANCE CC Canton de Bourg de Péage  
M. Bernard PIRAS, Sénateur-Maire de Bourg les Valence  
M. Dominique QUET, Maire de Saint Marcel les Valence  
Mme Lucette NURIT Adjointe au Maire de Montmeyran  
M. Olivier DRAGON, DGA, Mairie de Bourg les Valence  
M. Yann SECHI, DAH  
M. Christophe MABRILLOUD, DG Agglo de Montélimar  
Mme le Lieutenant Magali MENAIGE, DDSP  
Mme Jacqueline CAPRON, DGS, Mairie de Chabeuil  
M. Ludovic KROL, CA Montélimar SESAME  
M. Jean Pierre LAVAL, CA Montélimar SESAME  
M. Jacques CLAIR, DGS, Valence Agglo  
M. Jean JULIAN, Chef du SLVRU, DDT de la Drôme  
Mme Rachel NODIN, ADAAR  
M. Pierre-Emmanuel CANO, DDT  
Mme Violette MAITRE, DDT  
M. Claude LAUZIER, DDT

Excusés :

M. ROLLET, adjoint au maire de Saint Paul Trois Châteaux  
M. Gérard CHAUMONTET Conseiller Général

Monsieur Le Préfet ouvre la séance en rappelant que le schéma départemental d'accueil des gens du voyage arrivé à terme doit être révisé.

Monsieur Philippe MARCHESINI rappelle plus globalement les dispositions législatives et réglementaires qui encadrent la démarche de révision du schéma. Il rappelle la volonté de travailler dans la plus grande concertation pour cette révision, dans ce but, la commission consultative réunie ce jour a été "élargie" à des personnes ou des structures invitées .

Mme Nodin (Adaar) rappelle brièvement l'histoire et la sociologie des familles des gens du voyage, notamment les familles installées dans le département de la Drôme.

Elle présente ensuite le bilan du schéma 2002-2008, préalable à la révision, et les préconisations qui en découlent.

## **I - Bilan du schéma départemental 2002-2008 / Réalisation des aires d'accueil :**

- Le schéma départemental est réalisé à 76,4 % (en nombre de places), 14 communes sont concernées par l'implantation des aires d'accueil des gens du voyage, 9 communes ont répondu à ce jour à leurs obligations ( dont 4 communes qui se sont associées pour la construction de deux aires) . Il reste 3 communes défaillantes : Pierrelatte, Saint Paul Trois Châteaux, et Tain l'Hermitage.

### **Réactions / Echanges**

- Monsieur le Maire de Tain l'Hermitage fait part de sa volonté de créer une aire d'accueil, cependant la commune est très contrainte au niveau de sa surface et du foncier disponible. Après un recherche seul un terrain inondable avait été trouvé, aussi Monsieur le Maire propose de réétudier cette question avec la commune de Tournon.

Il envisage également de confier cette compétence à la communauté de communes du Pays de l'Hermitage. Il précise qu'il est intéressant d'engager une réflexion dans le cadre du scot Rovaltain Drôme Ardèche.

- Monsieur le Préfet rappelle qu'il faut 75 m<sup>2</sup> par caravane et qu'il est nécessaire de trouver sur cette commune un terrain de 4 à 5 000 m<sup>2</sup>. Si cela ne peut être fait il rappelle aussi que la commune dispose d'une « boîte à outils », notamment par l'expropriation ou l'achat si le terrain n'appartient pas à la commune . Il souligne qu'il est favorable à la solution intercommunale, et que dans ce cadre il est envisageable de trouver la surface nécessaire pour assumer l'obligation légale.

### **Aire de Grand Passage :**

- Pour l'aire de grands passages prévu sur le schéma et qui doit se situer sur le bassin valentinois, le terrain de Chaffit a été retenu et le projet a fait l'objet de l'attribution d'une subvention.
- M. Piras indique que le projet du terrain de Chaffit est écarté suite à une étude de sol qui montre que le terrain est en zone humide est qu'il faut envisager un surcoût de l'ordre de 300 000 € pour la stabilisation du terrain.
- Monsieur le Préfet précise qu'il existe potentiellement deux terrains repérés sur la commune de Valence et que la communauté d'agglomération doit se positionner sur le choix le plus pertinent pour une aire correctement calibrée.  
Le terrain de Chaffit reste d'actualité. M.le Préfet doit faire une proposition au président de Valence Agglo qui conduit à diminuer la surface d'emprise et donc le coût global . Il existe également un deuxième terrain situé route de Montéléger qu'il faut encore réexaminer et qui a déjà fait l'objet d'études.

M.le Préfet précise l'importance de cette aire et l'Etat accompagnera le choix de la communauté Valence Agglo en charge du sujet sur un de ces deux terrains. Il faut cependant accélérer l'action sur ce sujet.

- M.Jacques Clair (Valence Agglo) et M.Quet précisent que ce choix est intéressant mais qu'il est certain que l'aménagement du projet de Chaffit entraîne un surcoût important et que l'Etat ne subventionnera pas plus. En ce qui concerne le second terrain évoqué il demande à ce que l'Etat accompagne la démarche notamment si il y avait des négociations à mener avec les riverains.
- Monsieur le Préfet répond qu'il apportera son soutien aux élus sur le projet qui sera retenu mais fait observer que sa responsabilité est de conduire le schéma. Il rappelle que la loi demande au Conseil Général et à l'État de conduire ensemble le projet, et que la commune et l'agglomération doivent respecter la loi.

## **II - Etat général et fréquentation des aires d'accueil / Sédentarisation**

La fréquentation des aires d'accueil est de 58,2 %. Ce taux est à considérer en prenant en compte les fermetures techniques régulières des aires (pour entretien...) et la sous fréquentation de certaines aires à cause de leur emplacement notamment.

- R.Nodin indique que les familles sont satisfaites, toutefois des points sont à améliorer, notamment au titre de l'homogénéité des tarifs ou de l'état des équipements.
- Monsieur Lauzier (DDT) présente quelques exemples d'aires d'accueil réalisées dans le département en soulignant le bon état général de ces aires.
- Monsieur Julian précise qu'un phénomène de sédentarisation existe sur certaines aires.
- Par ailleurs pour répondre aux besoins des familles en voie de sédentarisation les communes de Romans sur Isère et Bourg de Péage ont souhaité répondre à ces besoins par la création de 10 logements sociaux adaptés dont l'ouverture est prévue au premier semestre 2011.

M.Fritsh (CAF) précise que la CAF reste ouverte sur la question de sa participation sur de tels dispositifs .

- La commune de Loriol réfléchit également à la mise en œuvre d'un projet quasi similaire.
- Sur la commune de Crest, la sédentarisation est existante à l'intérieur de l'aire d'accueil et son état est à reprendre complètement . La commune paraît favorable à la mise aux normes de l'aire .

- Jean Julian précise que l'État accompagnera l'émergence des projets de logements adaptés pour gérer la sédentarisation des gens du voyage, cependant la volonté des communes est prépondérante dans ce type de projets.
- Monsieur le Préfet précise qu'il faut éviter l'installation des sédentaires sur des aires d'accueil, les terrains sont faits pour l'accueil, de fait ce type d'utilisation nuit à l'accueil des gens du voyage nomades, et diminue les capacités d'accueil des aires dromoises.

### **III - Gouvernance et suivi du schéma :**

- Rachel Nodin estime que la commission départementale s'est insuffisamment mobilisée, puisque c'est la première réunion depuis 2005 ;
- Le diagnostic et le bilan a été parfois difficile à établir puisqu'il et qu'il n'existe pas d'instance de veille permanente. Enfin qu'il y a des difficultés face aux riverains lorsque les projets commencent à émerger et sur ce sujet les élus qui ont été rencontrés ont besoin de soutien pour affirmer les projets face à leurs administrés.

### **IV - Insertion sociale :**

- Les familles sont globalement bien suivies par les assistantes sociales, mais elles réclament un meilleur accompagnement scolaire, celui-ci n'étant existant que sur Valence et Montélimar.

### **V - Actualisation des besoins :**

- *Aires d'accueil* : Monsieur Julian rappelle que les objectifs du prochain schéma comprendront les communes de Pierrelatte, Saint Paul Trois Châteaux et Tain l'Hermitage qui doivent créer une aire pour répondre aux obligations déjà présentées en 2002.
- De plus 3 nouvelles communes seront inscrites au schéma , St-Rambert d'Albon, St-Marcel-Les-Valence et Donzere.
- *Grands passages* : Les gens du voyage se sont organisés depuis plusieurs années au travers d'associations qui gèrent , prévoient et avisent les préfectures des grands déplacements. Dans la Drôme on observe des rassemblements plus ou moins prévus et d'importance inégale principalement sur ou autour des communes de Valence, Romans et Montélimar. Ces rassemblements vont de 50 à 100 caravanes et excèdent rarement 150 caravanes.  
Il est à noter que des rassemblements de 30 à 60 caravanes ont été observés dans le secteur montilien.
- *Sédentarisation* : L'Adaar au travers de son action MOUS Gens du Voyage sédentarisés à repéré à ce jour, 170 familles en voie de sédentarisation sur différents territoires dromois.. Ces familles sont installées sur des terrains leur appartenant mais souvent en infraction au regard de l'urbanisme , l'objectif de cette

MOUS est qu' après le repérage et l'analyse des situations, il soit proposé une médiation pour rechercher une solution acceptable entre les familles et les collectivités (par exemple aménagement d'habitat adapté...).

### **Observations:**

Monsieur le Préfet indique qu'il serait opportun de créer une aire de grand passage de taille modeste (50 à 60 caravanes) dans le secteur montilien pour répondre aux besoins de groupes de moyenne importance en déplacement. Il faut toutefois tenir compte des équipements réalisés ou en projet sur les départements du Vaucluse, du Gard, et de l'Ardèche.

- Par ailleurs il faut trouver des solutions pour accueillir les sédentaires en dehors des aires d'accueil par la réalisation de logements adaptés ou de terrains familiaux .
- Mme ROUX (Habitat Pays de Romans) souligne qu' Habitat Pays de Romans a soutenu le projet de construction de logements adaptés en PLAI avec la CAPR.
- Mme Bompard présente ce projet porté également par la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans et actuellement en cours de réalisation (10 logements). De plus un repérage et recherche de terrains est en cours en ce qui concerne les problématiques de circassiens . Cette recherche des terrains se fait en partenariat avec la commune de Bourg de Péage.
- M.Ladegaillerie, Maire de Loriol, se trouve pour sa part confronté sur la commune à deux problèmes : . un problème ponctuel de places puisque 30 à 50 caravanes occupent ponctuellement des parkings industriels, un problème d'urbanisme, :les gens du voyage achètent des terrains agricoles et réalisent des constructions qui ne respectent pas les règles d'urbanismes, ils sont alors dans l'illégalité.
- Monsieur le Préfet précise que, pour les communes qui ont respecté leurs engagements et répondu à leurs obligations, l'Etat fera respecter la loi et étudiera chaque situation pour agir en ce sens (expulsions sans décision de tribunaux par exemple mais après négociations) .  
Il rappelle que les gens du voyage doivent être accueillis, mais il demande des sanctions pour ceux qui ont un comportement incorrect en s'installant de manière "sauvage" (coupure de compteur edf,d'eau .....).

### **VI – Préconisations 2011-2017:**

Compte tenu du diagnostic et du bilan il faudra que les communes répondent aux obligations de la loi de 2000. Ces communes seront celles qui n'ont pas répondu à partir de 2002, et les nouvelles communes dont la population est supérieure à 5000 habitants (Saint Rambert d'Albon , Saint Marcel les Valence et Donzère).

- A l'appui des éléments projetés (cf.présentation) , Monsieur le Maire de Tain l'Hermitage fait remarquer que le nombre de places demandées à Tain est trop

important pour la commune (comparativement à d'autres...).

- Monsieur Julian précise qu'il ne s'agit que d'une proposition qui peut être discutée et affinée lors de l'élaboration du schéma.
- Monsieur Quet, Maire de Saint Marcel les Valence observe que le nombre de places annoncé est le même que sur la commune de Pierrelatte alors que les communes sont de taille différente.
- Monsieur Marchesini répond que les besoins sont aussi importants sur les deux communes, et que les capacités des aires ne sont pas liées au nombre d'habitants.
- Monsieur Marchesini indique que la Ville de Valence est soumise à un croisement de flux de circulation important et doit répondre aux besoins des grands passages.
- Monsieur le Maire de Saint Rambert d'Albon pose la question de la possibilité d'installer une aire sur un terrain appartenant à la CNR.
- Monsieur Marchesini répond que si le terrain est sous le régime de la concession cela n'est pas exclu, dans tous les cas la ville de Montélimar est dans cette situation sur son aire d'accueil et peut fournir des informations pratiques.

### **Élaboration du schéma 2011- 2017**

- Monsieur Cano propose un calendrier et une méthodologie de travail pour l'élaboration du nouveau schéma départemental qui devra être arrêté en septembre 2011 . Il est précisé que les personnes présentes sont invitées à s'inscrire pour participer à un des deux ateliers thématiques (itinérance ou sédentarisation), l'objectif étant d'échanger les expériences pour faciliter les projets en terme d'aménagement et d'accompagnement.
- Deux familles représentantes des familles des gens du voyage témoignent que les aires d'accueil de grand passage et l'habitat adapté répondent à de vrais besoins, elles remercient l'ensemble des membres présents lors de la réunion et souhaitent que ces besoins soient pris en compte dans les futurs travaux ou réflexions.
- Monsieur le Préfet invite les élus à identifier les outils les plus adaptés pour les différentes situations, et conclut la réunion en précisant que le nouveau schéma doit évoluer rapidement.

Rendez-vous est pris pour les ateliers le 12 mai 2011 , un message sera transmis à chaque personne inscrite pour rappeler la thématique et les questions qui seront abordées ainsi que les modalités pratiques.

*Le diagnostic et le bilan du schéma 2002-2008 ainsi que les préconisations du schéma seront mis en ligne sur le site internet de la Direction des Territoires de la Drôme.*

